

*Initiatives ministérielles*

Maintenant, il est évident que si on ne met pas un terme aux mesures de grève prises par ces deux groupes, les grèves vont s'avérer une menace pour la sécurité et la santé des Canadiens.

C'est pourquoi le gouvernement a agi sans tarder pour ordonner le retour au travail de ces employés.

[Traduction]

Permettez-moi de dire, comme je l'ai déclaré hier à la Chambre, que même après le dépôt du projet de loi, je serai disposé à négocier. Permettez-moi de répéter cet engagement. Je me tiens à leur disposition; je serai disposé à négocier n'importe quand pour aboutir à un règlement négocié acceptable aux deux parties.

Les députés connaissent les dangers qui résultent de ces deux grèves et les risques accrus qu'elles font courir à la sécurité des Canadiens. Dans les cas où les services assurés par les employés mettent en jeu la sécurité du public, il importe tout particulièrement que les parties négociant de façon sérieuse et responsable pour parvenir à un accord. Or cela risque d'exiger beaucoup d'habileté. En tout cas, cela exige qu'on soit disposé à faire des compromis et, plus que tout peut-être, qu'on ait de la persévérance. Le service des Canadiens nous y oblige. C'est le public qui subit les conséquences de la suspension de services publics souvent indispensables à la santé et à la sécurité des personnes. Le gouvernement ne veut plus attendre.

Il faut que les Canadiens puissent compter sur la Garde côtière quand ils ont besoin d'être rescapés. Ils faut qu'ils puissent naviguer sans danger dans les eaux canadiennes. Il faut que nos anciens combattants puissent compter sur des soins appropriés.

Je voudrais donner maintenant quelques exemples flagrants qui font voir les raisons qui nous obligent à agir immédiatement. Permettez-moi de signaler à tous les députés l'importance de la sécurité de la navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent. Elle est empruntée par des navires qui transportent du grain, du charbon, du minerai de fer et beaucoup d'autres produits essentiels. Beaucoup d'emplois au Canada exigent la liberté et la sécurité de la circulation sur la voie maritime. Il est indispensable aux travailleurs de nos raffineries, de nos alumineries et du port de Montréal que les navires puissent circuler sans danger sur le Saint-Laurent.

Les producteurs de grain de l'Ouest comptent beaucoup sur notre réseau de transport par eau, qui est normalement fiable.

En entraînant la fermeture précipitée de la voie maritime, ce différend a mis en cause des emplois canadiens partout au Canada. La grève des travailleurs des services de santé est très préoccupante également au niveau de la santé et de la sécurité.

[Français]

Il y a actuellement 726 vétérans qui nécessitent des soins à l'Hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, dont le tiers sont alités en permanence. À l'Hôpital Rideau, on compte quelque 131 vétérans. À Saskatoon, 31 vétérans sont actuellement à l'hôpital, en plus de 29 qui ont dû être retournés à la maison ou transférés à d'autres hôpitaux.

[Traduction]

Nous n'avons pas le droit de compromettre la santé des anciens combattants, dont beaucoup sont des handicapés ou des malades chroniques. N'oublions pas que ces gens ont servi leur pays avec honneur et fierté, à une époque difficile. Nous ne devons pas permettre que cet arrêt de travail compromette les soins dont ils ont besoin.

Comme il y a peu de chances qu'un règlement intervienne dans le cours normal de la négociation, les cadres ont de plus en plus de mal à leur assurer tous les soins essentiels. Le gouvernement doit donc se faire le défenseur de l'intérêt public. Aussi, le projet de loi à l'étude stipule que tous les équipages de navires et tous les employés des services hospitaliers doivent reprendre immédiatement le travail, et que les questions en suspens seront résolues obligatoirement par voie de conciliation.

[Français]

Nous avons de quoi être fiers dans la Fonction publique fédérale, puisque 95 p. 100 des conventions ont été conclues sans que les employés n'aient eu à recourir à la grève.

[Traduction]

Je prends quelques minutes pour expliquer certaines dispositions de ce projet de loi. J'ai dit qu'il prévoyait le retour au travail immédiat des équipages de navires et des employés des services hospitaliers. Il ordonne également à l'Alliance de la Fonction publique du Canada de mettre fin aux deux grèves et d'enjoindre les grévistes de reprendre leur travail. Les employés qui ne respecteront pas la loi seront passibles d'amendes de 500 \$ à 1 000 \$ par jour de grève. Les représentants syndicaux récalcitrants pourraient payer entre 10 000 \$ et 50 000 \$ d'amendes par jour et le syndicat, entre 50 000 \$ et 100 000 \$.